

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAL DU 8 DECEMBRE 2022**

Copie de réception en préfecture
074257400085-20221208-DEL-2022-320-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

DEL-2022-320

L'An deux mille vingt-deux, le 8 décembre, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 1^{er}/12/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes LAFARIE, MAYORAZ, MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BACHELLARD, BARBIER, BARRY, BARTHALAIS, BAUD-GRASSET, BONTEMPS, BOUCLIER, BOUVARD C, BOUVARD M, BUFFLIER, CARTIER, CAVAREC, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, CONDEVAUX JF, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FONTAINE, GAUDIN, GILBERT, GILET, GYSELINCK, JACQUES, LEOTY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MATHIAN, MILLET-URSIN, PAULY, PELLARIN, PERRISSIN-FABERT, PETIT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SIBILLE, STEYER, VITTOZ.

Suppléants :

MM. BOSSON, CARME, CHARBONNIER, DUPERTHUY, GAILLARD, MULATIER-GACHET.

Avaient donné pouvoir :

Mmes BILLOT, DALL'AGLIO, DETURCHE, MUGNIER, WENDLING.

MM. BARON, BLOUIN, BURNET, CHARLOT-FLORENTIN, CHASSAGNE, DEFAGO, FRANCOIS, GENOUD, GILLET, HACQUIN, HAVEL, LEBEAU-GUILLOT, MEYNET-CORDONNIER, MODURIER, OBERLI, PENHOUËT, PERRET, ROLLIN, SADDIER, VILLARD.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BRO, BRUNO.

MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BOISIER, BOUCHET, CALONE, CHARRAT, DUNAND, GONDA, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEROY, PEROU, ROSSINELLI, RUBIN, TOURNIER, TRUFFET.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CARRERA, DARDE, GIZARD, HULIN, KHAY, JAILLET, QUESNEL,

MM. CHALLEAT, GAL, GRANGE, LOUVEAU, MALOSSE, MERCAT, PAILLOLE, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 89

Présents : 51

Représentés par mandat : 25

**Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID
2022**

Exposé du Président,

Le Comité a adopté le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe Réseaux de Chaleur et de froid du Syndicat le 31 mars 2022, puis une décision modificative n° 1 le 7 juillet 2022, et une deuxième le 13 octobre 2022.

La nécessité d'ajuster différents chapitres budgétaires amène à proposer une Décision Modificative n° 3 qui se présente comme suit :

➤ **Section de fonctionnement**

La section de fonctionnement est réajustée en dépenses de la façon suivante :

Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
65 - Autres charges courantes	100,00	
66 - Charges financières	5.000,00	
70 - Produits des services		10,00
023 - <i>Virement section investissement</i>	-25.090,00	
042 - <i>Opération d'ordre de transfert entre sections</i>	60.000,00	40.000,00
Total fonctionnement	40.010,00	40.010,00

➤ **Section d'investissement**

La section d'investissement est réajustée en dépenses et recettes de la façon suivante :

Investissement		
	Dépenses	Recettes
021 - <i>Virement de la section de fonctionnement</i>		-25.090,00
040 - <i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	40.000,00	60.000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	110.000,00	10.000,00
20 - Immobilisations incorporelles	10.000,00	
21 - Immobilisations corporelles	10,00	
23 - Immobilisations en cours	-115.100,00	
Total investissement	44.910,00	44.910,00

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver la Décision Modificative n° 3 du Budget Annexe Réseaux de Chaleur et de froid 2022 proposée.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,


Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE